
École Municipale des Sports (EMS)

Créée dès 1962 sur une volonté d'accès pour tous à une pratique sportive diversifiée, l'École Municipale des Sports fonctionne les mercredis après-midi, sauf pendant les vacances scolaires.

Le projet sportif de la Ville s'inscrit dans une pratique sportive scolaire accessible à tous les jeunes clermontois, notamment aux élèves des écoles primaires. Cet objectif se traduit tout d'abord par l'enseignement de l'Education Physique et Sportive au sein de chaque groupe scolaire 1 heure par semaine et par classe, par un éducateur Territorial (ETAPS), diplômé par l'Inspection d'Académie.

l'École Municipale des Sports (EMS), permet aux enfants de pratiquer un sport chaque mercredi après-midi, une vingtaine de disciplines leur est proposée, aussi bien des sports collectifs que des sports individuels.

La pratique est encouragée par des prix accessibles à tous et par l'organisation d'un transport de bus à titre gracieux. Le but de la politique menée est de faire accéder les élèves à des valeurs morales et sociales (respect des règles, de soi-même, et d'autrui).

Cet enseignement scolaire se révèle être un tremplin idéal dans le cadre de la sensibilisation de ces jeunes au projet sportif local. La ville de Clermont-Ferrand contribue par ces actions à faciliter le trait d'union entre l'école et le mouvement sportif.